

28 avril 2024



Communiqué

Quand certains psychiatres se méfient (encore) des psychologues...

L'affaire Clark-Williams, le retour[1] ! Nous sommes en 1952, alors que certains psychiatres (hospitaliers) accueillent une profession émergente, les psychologues, à l'hôpital, d'autres s'indignent et font appel pour exercice illégal de la médecine ! Nous remercions Monsieur Bensoussan et ses collègues du Syndicat des Psychiatres Français de nous rappeler qui sont nos meilleurs ennemis. Ainsi « les annonces du Premier Ministre sur la santé mentale sont dramatiques et dangereuses »[2] ?

L'accès direct aux psychologues ne serait rien de moins que dramatique et dangereux ?? Nous ne saurions donc pas repérer (et orienter vers le professionnel ad hoc) des troubles sévères (dénutrition, risques suicidaires...), alors que, chaque jour, des psychologues sont aux prises avec ces symptomatologies, parfois même à la demande de leurs collègues psychiatres ! Le SPF, ainsi représenté, persiste dans sa méconnaissance de notre formation et sa défiance vis à vis de notre profession. Déjà en 2020, Monsieur Bensoussan déclarait : « Quand un psychologue s'installe, il a le même niveau de pratique clinique qu'un étudiant en médecine de 3ème ou 4ème année. Il y a une grande marge d'amélioration ».[3]

Non, nous ne suivons pas les mêmes études et n'exerçons pas le même métier, c'est d'ailleurs toute la richesse de nos rapports de travail

Nous revendiquons notre parcours universitaire d'une durée d'au moins 5 ans, enrichi d'une formation continue régulière, nécessaire pour tout professionnel, dans le champ de la santé mentale comme ailleurs. Ce parcours s'inscrit dans le champ des sciences humaines et sociales et c'est ce pas de côté, médico-décentré, qui souvent permet aux soins de se déployer au bénéfice des patients dont nous avons la charge et la responsabilité. C'est également ce qui leur assure une prise en charge sérieuse et de qualité, face à l'inflation de l'offre des professions non réglementées, des psychopraticiens et autres potentiels charlatans.

Nous en concluons que le remboursement des consultations de psychologues agréés le SPF à la condition qu'elles soient sur prescription médicale et sous-rémunérée.

Alors que les enjeux majeurs d'un système de santé qui se paupérise et d'un secteur psychiatrique public submergé devraient nous enjoindre à construire ensemble les solutions de demain, le SPF s'enlise avec une posture médicale passéiste et faussement alarmiste.

Nous continuerons à travailler avec nos collègues psychiatres, en particulier hospitaliers, dans une pluridisciplinarité respectueuse et dans l'intérêt du patient. Nous ne souhaitons pas nous inscrire dans une division des professions au détriment du patient.

[1] <https://doi.org/10.3917/pep.258.0009m>

[2] <https://psychiatrie-francaise.com/les-communiqués-du-spf/>

[3] <https://www.whatsupdoc-lemag.fr/article/les-psychologues-vont-ils-sauver-les-psychiatres>